



Obtenez des informations pratiques pour vos visites

Visualisez les fiches établissements (adresse, horaire de parler, contacts...)

Maison d'Arrêt de Dijon
Rechercher un établissement

Présentation
La Maison d'Arrêt de Dijon est située au sud-est de la ville, à proximité de la direction départementale des services pénitentiaires et à 1 km du palais de Justice. Construite à usage de prison départementale en 1932, elle fut créée à l'État par un arrêté du 13 septembre 1960.

Visiter une personne détenue
Seules les personnes détenues d'un permis de visite en apert pro peuvent venir passer un quart avec une personne détenue. L'obtention d'un permis de visite dépend de la catégorie pénale de la personne détenue. Il existe 3 modalités différentes :

- pour un premier, la demande de permis de visite doit se faire auprès du magistrat instructeur
- après les délais en apert, la demande de permis de visite doit se faire auprès du procureur général à la Cour d'Appel
- pour les condamnés, la demande de permis de visite doit se faire directement auprès du service pénitentiaire de la Maison d'Arrêt

• Carte d'appel de rattachement
• Tél de rattachement
• Numéro de rattachement
• SPAP de rattachement

Capacité d'accueil
100 places

Activités proposées aux personnes détenues
Théâtre, films, ateliers sportifs et socio-culturels, stages et enseignement.

Adresse
72 Rue d'Alouette, BP 22403, 21008 Dijon Cedex

Téléphone
Standard : 03 80 85 47 22
Le département de prise de communication 03 80 85 47 22
Service le mardi de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 17h30 : 03 80 85 47 20

Fax
03 80 87 28 07



« Comment prendre un rendez-vous parler pour mon enfant ? »
« Comment obtenir un permis de visite ? »
« Quels sont les différents types de prisons ? » ...

Trouvez dans la Foire Aux Questions (FAQ) toutes les informations sur le fonctionnement du portail et sur certains aspects de la détention.

FAQ
Rechercher un établissement

1. Les établissements pénitentiaires

- A - Les types de structures pénitentiaires en France
- B - Les maisons d'arrêt
- C - Les établissements pour peine
- D - La carte des structures pénitentiaires
- E - Plus d'informations sur la détention

2. Les permis de visite

3. Les visites parler

4. Le portail des services de l'administration pénitentiaire

B - Les maisons d'arrêt
Au nombre de 86, elles reçoivent les personnes détenues en détention provisoire (personnes détenues en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive) ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

Suivre : C - Les établissements pour peine →

Le saviez-vous ?

Vous pouvez toujours réserver un rendez-vous parler par téléphone et/ou sur les bornes de réservation selon les établissements.

Les prises de rendez-vous parler spécifiques (parloir hygiaphone, parloir prolongé, UVF...) ne sont pas accessibles sur ce portail. Pour ce type de demande nous vous invitons à vous rapprocher du service parloir de l'établissement.

En cas de besoin, 4 tutoriels vidéos vous guident étape par étape dans votre prise de rendez-vous.

CONTACT

Vous rencontrez des problèmes sur le portail : Cliquez sur le bouton « contact » en bas du site internet www.penitentiaire.justice.fr

Ou des problèmes pour vous connecter : support.usagers@franceconnect.gouv.fr



Le portail est accessible sur smartphone et tablette.

La prise de rdv parler se simplifie !

Réservez désormais vos rendez-vous parler en ligne depuis chez vous !

24h/24
7/7

Portail des services de l'administration pénitentiaire pour les proches des personnes détenues.



Retrouvez-nous sur : www.penitentiaire.justice.fr

Comment accéder à mon espace personnel ?

1 Connectez-vous sur le site du portail :

www.penitenciaire.justice.fr

2 Cliquez sur le bouton d'authentification FranceConnect



3 Sélectionnez l'un des partenaires de FranceConnect :



Entrez les identifiants que vous avez déjà pour l'un d'entre eux.

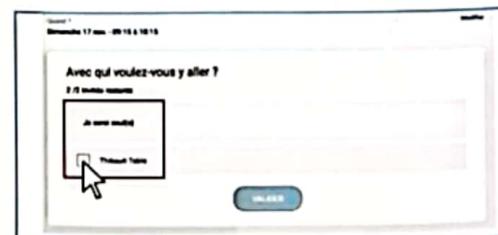
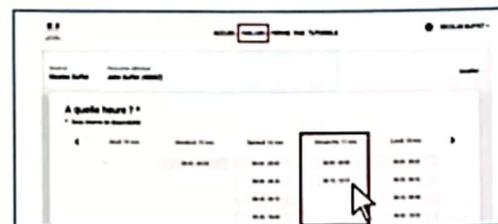
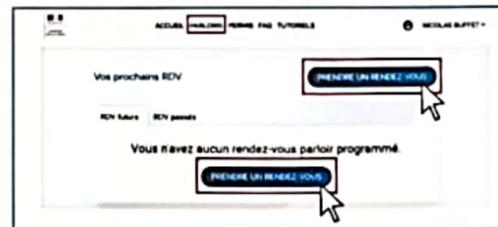
 La prise de rendez-vous parloir n'est accessible qu'une fois connecté et votre permis de visite enregistré !

Comment prendre un rendez-vous parloir ?

4 Enregistrez votre permis de visite et ceux de vos proches



5 Prenez vos rendez-vous parloir pour vous et vos proches



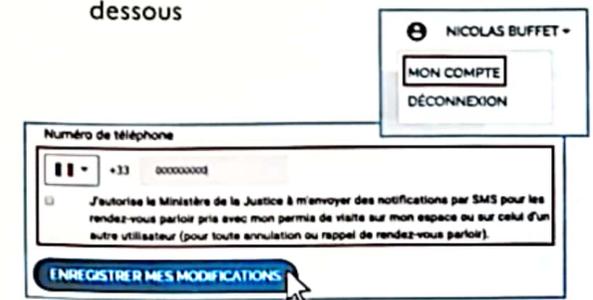
 La validation de votre rendez-vous est instantanée



6 Modifiez ou annulez vos rendez-vous parloir ou ceux de vos proches



7 Recevez automatiquement un mail de confirmation. Recevez également des rappels par sms en cochant la case ci-dessous



 La notification de rendez-vous parloir n'est pas un justificatif !